

Parc de la Poudrerie

N°15 - 1^{er} semestre 2015
nouvelle série



Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours Téléphone, répondeur : 01 48 60 28 58 / contact@apfp.fr



Les Rencontres de la Poudrerie continuent

Vous trouverez un bulletin d'adhésion en page 3

EDITO : Les liaisons vertes

Nous n'avons pas fini d'en parler!

Les projets du Grand Paris qui vont engager l'avenir des territoires de l'Ile de France à l'horizon de vingt, trente ans ou plus avancent à grands pas. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de vous présenter dans cet Atout Parc n°15 l'état d'avancement de ces projets et d'évoquer le cas du Parc Georges Valbon, considéré comme une réserve foncière malgré son classement Natura 2000. Par ailleurs, à l'heure où vous lirez ces lignes, le Contrat de Développement Territorial (CDT) Est-Seine-Saint-Denis sera entré dans la phase d'enquête d'utilité publique qui se terminera fin juin. Le Parc de la Poudrière est particulièrement impacté par ce CDT qui compte dans son périmètre les villes de Sevran, Livry-Gargan et Villepinte. L'Arc Paysager est le point fort de ce CDT, décrit comme la colonne vertébrale de ce territoire. Il est donc regrettable, comme le souligne l'Autorité

Environnementale* que la question des continuités écologiques et des liaisons vertes figurant dans le Schéma Directeur de la région Ile de France (SDRIF) «n'est pas non plus examinée, alors qu'il s'agit d'une dimension importante pour le CDT». Ce sujet qui a déjà fait l'objet de nombreux articles dans Atout Parc doit être impérativement pris en compte dans les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des villes concernées. Ce projet est capital pour la qualité de vie des habitants de ce territoire.

*Lien vers l'Étude Environnementale du CDT Est-Seine-Saint-Denis : http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/141217_CDT_Est_Seine-Saint-Denis_93_-_deliberation_cle1298d1.pdf

À nos lecteurs

Vous l'avez sûrement constaté, ce numéro 15 paraît avec quelques semaines de retard et nous le regrettons. Une conjonction d'événements imprévisibles a entraîné pour certains de nos bénévoles des contraintes incompatibles avec la vie associative. Ainsi va la vie. Ce numéro 15 est également réduit en nombre de pages mais nous tenions à l'éditer dans les meilleures conditions. Nous reprendrons le cours normal de la parution dès le numéro 16.

au sommaire de ce numéro... 15

- P.2,3 : éditio, on en parle, infos pratiques, adhésion
- P.4,5 : le parc georges valbon en perdition
- P.6 : comprendre les marées
- P.7 : les rencontres de la poudrière, une bouffée d'air retrouvée
- P.8 : le grand paris O.I.N et nouveaux territoires

Journal d'information des Amis du Parc Forestier de la Poudrière. Pour nous écrire : Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours. Tél : 01 48 60 28 58. Courriel : contact@apfp.fr. Site internet : www.apfp.fr. Semestriel juin 2015. Directeur de publication : Michel Glévarec. Réalisation technique : Marc Moulin. Relecture : André Petit. Photographies : Les Amis du Parc sauf mention contraire. Imprimerie : Pesch, 100 avenue du Général Leclerc 93500



Papier 100% recyclé
Encres végétales

Pantin. N° ISSN : 1964-8073. Dépôt légal 11/2013. Tirage de ce numéro : 5000 ex. Atout Parc est distribué gratuitement. Ne pas jeter sur la voie publique. Le numéro 16 (nouvelle série) paraîtra en octobre 2015. Ont participé à ce journal : Michel Boulay, Marie-Antoinette Fritte, Michel Glévarec, France Nature environnement IDF Francis Redon. Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Ce journal vous plait, vous souhaitez continuer à le recevoir et ainsi soutenir l'action de l'association ? Adhérez avec le coupon ci-contre. Vous recevrez en plus le bulletin trimestriel des adhérents. N'oubliez pas notre site :

www.apfp.fr

À propos des Amis du Parc...

Promeneurs, cyclistes, sportifs, familles, vous fréquentez régulièrement ou de temps en temps le Parc National Forestier de la Poudrière de Sevran-Livry : sachez qu'une Association composée de bénévoles, «Les Amis du Parc de la Poudrière» s'est investie notamment dans les Rencontres de la Poudrière, au Musée des Poudres et dans les différentes commissions dont la principale représente la Découverte de la Nature. Elle accueille chaque année dans le Parc de nombreuses classes, le but étant de communiquer aux enfants les richesses de ce dernier : faune (oiseaux, mammifères), flore (fleurs, arbres) mares et monuments (ce qu'il en reste). D'autres commissions dont l'astronomie et la photo fonctionnent également.

Cette association a été créée par d'anciens poudriers en mai 1980 (loi 1901). Ces derniers tenaient à conserver le patrimoine historique architectural et culturel de la Poudrière qui a fonctionné de 1873 à 1973. D'ailleurs cela a permis le classement du Parc en 1994 au titre des sites remarquables.

Nous sommes environ 200 adhérents. Pour conserver ce lieu de détente et de culture, cher à tous et afin de renforcer notre action, venez nous rejoindre.





Le Parc de la Poudrerie pratique !

indiqués ci-dessous. Vous y trouverez une buvette près de l'entrée Burlot. Sa superficie est de 137 Ha. Il est situé sur les communes de Sevran, Villepinte, Livry Gargan et Vaujours et géré par le

département de Seine Saint Denis mais appartient au Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement

durables. L'association composée exclusivement de bénévoles y assure des activités ludiques et pédagogiques.

Le Parc est un site classé ouvert gratuitement tous les jours aux horaires

Pour appeler les gardes : 06 89 10 17 36

Ouverture : de 8h00 à 18h45 en automne et printemps, jusqu'à 17h45 en hiver et 19h45 en été

On en parle...

Fort de Vaujours :

Une commission de suivi de site pour rien. Cette Commission mise en place en juillet 2014 pour contrôler les travaux de Placoplâtre sur le site du Fort de Vaujours, n'a été qu'un simulacre d'information. Elus et associations de ce territoire dénoncent le passage en force pour accorder les autorisations à l'exploitant lui permettant de concrétiser ses projets.

Fin Avril 2015 la plainte du Collectif «sauvons la Dhuis» a été déposée auprès du Procureur de la République de Meaux, pour mise en danger de la personne suite à des travaux de démolition accomplis, au cours de l'année 2014, sur le site du Fort de VAUJOURS, en violation d'obligations particulières de prudence ou de sécurité prévues par la loi et le règlement (voir Atout Parc n°13).

Le saccage du Bois Gratuel (77)

Une enquête publique se déroule du 22 mai 2015 au 22 juin 2015 sur les communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé en Seine et Marne pour permettre l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert par la société Placoplâtre. La destruction de près de 20 ha du Bois Gratuel traversé par l'aqueduc de la Dhuis, est combattue par les associations et les élus de ces territoires. Alors que nombre de carrières sont exploitées de manière souterraine, comme sous le Bois de Bernouille (93), en forêt de Montmorency (95) ou sous la butte de Corneilles-en-Parisis (95), sur Villevaudé, Placoplâtre a choisi de détruire orchidées sauvages et habitats servant de lieux de reproduction à plusieurs espèces protégées de batraciens qui participent au maintien de la Trame Verte et Bleue en Seine-et-Marne.

COP 21

La France va accueillir et présider la vingt-et-unième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21/CMP11), aussi appelée «Paris 2015» du 30 novembre au 11 décembre 2015. C'est une échéance cruciale, puisqu'elle doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C. La France va donc jouer un rôle de premier ordre sur le plan international, pour rapprocher les points de vue et faciliter la recherche d'un consensus des Nations unies, et aussi au sein de l'Union européenne, qui occupe une place importante dans les négociations sur le climat. <http://www.cop21.gouv.fr>

Pour recevoir le journal du Parc de la Poudrerie et le bulletin des adhérents,

bulletin d'adhésion

Nom _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Ville _____

Téléphone : _____ Date de naissance : _____ Profession : _____

email : _____ demande à adhérer à l'association "LES AMIS DU PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE" • Je joins mon règlement d'un montant de _____€ (adhérent : 20€, retraité, chômeur, étudiant : 10€, bienfaiteur : 40€). Chèque à l'ordre des Amis du Parc forestier. > Mes disponibilités me permettent de participer à l'organisation des expositions, manifestations diverses, au fonctionnement des commissions : oui* non*. Je souhaite participer aux activités de la commission : Découverte de la Nature*, Défense du Parc et des usagers*, Musée et patrimoine historique*, Astronomie*, Photo-vidéo*. (*rayer la mention inutile.)

Fait le : _____ à : _____

Signature (pour les mineurs, cadre ci-contre à remplir obligatoirement)

Je soussigné _____ autorise _____ (mineur) à adhérer à l'association des Amis du Parc et à participer à toutes les activités organisées par celle-ci.

Bulletin d'adhésion à envoyer au siège social de l'association : Les Amis du Parc Allée Eugène Burlot 93410 Vaujours. Vous recevrez alors votre carte d'adhérent et deux fois par an le journal «Atout Parc» ainsi que le bulletin des adhérents. Les informations sont exclusivement destinées à l'association. Les réponses sont obligatoires. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" de janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Le parc Georges Valbon en perdition.

Du projet de créer une promenade publique en 1934 aux derniers aménagements, les évolutions techniques, économiques et historiques du XX^e siècle ont façonné ce lieu de nature.

Au 3^{ème} rang des espaces verts de la région parisienne par sa superficie, comparable ainsi au bois de Boulogne et au bois de Vincennes, le parc arrive aujourd'hui à maturité après 70 ans de constructions, élaborations, transformations, ajustements, élaborés par le Conseil Général de Seine-saint-Denis et les collectivités qui l'entourent.

Plus de 2 millions de visiteurs fréquentent chaque année ces 410 ha, qui offrent en petite couronne un lieu unique de détente et d'évasion dans un environnement urbain dur et minéral. Ce vaste territoire n'est donc pas un foncier « libre », tant il abrite bien au contraire des espaces accueillant centres de loisirs et fonctions adaptées à la balade, à la détente, au repos, aux sports et animations pour les scolaires. C'est pourtant ce poumon vert de Seine-saint-Denis qu'ont choisi l'architecte Roland Castro et

le promoteur Marc Rozenblat pour y proposer un nouveau site urbain qualifié de « Central Park du Grand Paris ».

C'est avec un grand cynisme qui s'appuie sur les différences politiques des communes qui bordent le parc, tout autant que sur les finances insuffisantes du département de Seine-saint-Denis, que les inventeurs de ce projet de 24 000 logements, affirment régler d'un trait l'ensemble des problèmes qui marquent ces territoires, quitte à soustraire 80 ha d'espaces de respiration à ses habitants. Les promesses affichées reprennent bien sûr les annonces habituelles des vendeurs de grands programmes immobiliers, s'appliquant à capter un maximum de clients par une profusion d'attraits vertueux tels que la nature en ville, le développement durable, les quartiers à énergie positive, les logements

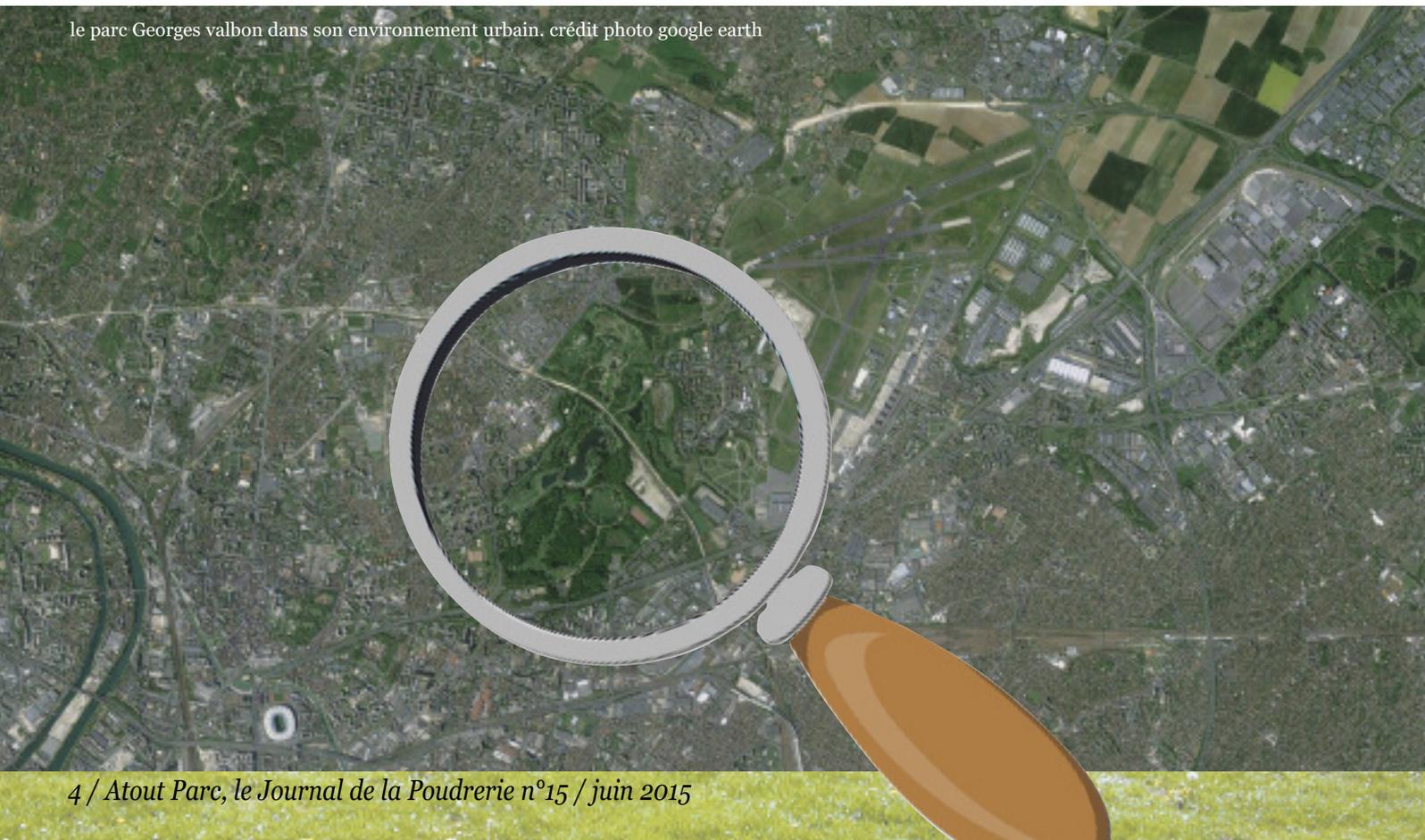
pour tous, etc...

Ces discours ne sont pas acceptables tant ces louables préoccupations sont celles qui ont été engagées dès 1924 avec l'acquisition des premières parcelles assurant la fondation du parc, et sont poursuivies jusqu'à ces dernières années avec la mise en place des CDT (Contrat de Développement territorial) qui respectent le parc tout en dotant le territoire des transports, des infrastructures, des logements attendus par tous.

Un marché de dupes

Dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, la communauté internationale s'était déjà fixée pour objectif de réduire sensiblement la perte de biodiversité à échéance 2010. Pour l'Union européenne l'importance des enjeux est telle qu'il faut non seulement réduire mais stopper la

le parc Georges valbon dans son environnement urbain. crédit photo google earth



Nature et biodiversité.

Le parc départemental Georges Valbon est identifié comme réservoir de biodiversité par la présence de nombreuses espèces qui y font leur cycle de vie et peuvent ainsi se disséminer dans le tissu urbain. Plusieurs périmètres de protection le couvrent : ZNIEFF, Zone de protection spéciale Natura 2000, Espace Boisé Classé. 873 espèces y sont recensées soit 26% de la biodiversité présente sur tout le département. Cette richesse ornithologique est particulièrement reconnue depuis 2006 avec le classement du multisite de la Seine-Saint-Denis dont le parc Georges Valbon est le maillon fort. Sur les 12 espèces ayant permis le classement, 4 d'entre elles (Blongios Nain, Martin pêcheur, Pic Noir, Sterne Pierregarin) nichent sur le parc alors que d'autres sont observées en migration active. Par cette richesse naturelle, il est devenu aujourd'hui un site majeur pour la découverte ornithologique aussi bien par une éducation large du public que par les initiations et formations organisées pour les écoles.

(photo sterne pierregarin de J F Cornuet)



Wikimedia Commons

Paris. Il doit rassembler les villes de Plaine Commune et assurer un lien avec les territoires limitrophes».

Pour le CDT Val de France / Gonesse / Bonneuil : «La nature a su s'installer discrètement au sein du tissu urbain alors qu'elle n'y était pas ou peu attendue. Les éventuels projets d'aménagements ainsi que la gestion de ces espaces, doivent impérativement prendre en compte les enjeux avifaunistiques de ce territoire. La fréquentation très importante de la plupart de ces sites, qui ne peut être remise en cause compte tenu des enjeux sociaux qu'elle sous-tend,

peut utilement être réorientée, dans certains secteurs, vers une sensibilisation à l'environnement, centrée notamment sur les oiseaux».

L'importance de ce parc est tout autant soulignée et imposée par le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de

France), qui affirme la nécessité des «espaces de respiration permettent en effet une continuité d'espaces ouverts, avec des emprises spatiales larges». Le parc est ainsi reconnu comme essentiel pour la petite couronne de l'Île de France au même titre que le bois de Boulogne et le bois de Vincennes.

La construction de logements

Les CDT de ce territoire ont été approuvés par l'Etat de même que leurs objectifs de participation à la construction des 70 000 logements imposés par la loi et le SDRIF. Les CDT ont été débattus dans le cadre de débats publics associant élus et citoyens du territoire ; 24 000 logements ne pourraient

Natura 2000.

80 ha du Parc seraient supprimés, dont 70 ha impactant directement l'espace Natura 2000. Tout projet susceptible d'avoir des effets sur l'environnement, doit comporter des mesures de nature à éviter, réduire ou au besoin compenser ces effets. Aujourd'hui, aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est envisagée. Pourtant la construction de 24 000 logements ne peut être considérée d'utilité publique dans la mesure où les collectivités du territoire ont déjà défini une politique du logement conforme aux objectifs qui leur ont été imposés par la loi.

venir s'ajouter aux projets déjà définis sans altérer la qualité de vie des habitants du territoire.

Le discours de la Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement, le 22 janvier 2014, à Plaine Commune, pour la signature du CDT «Territoire de la Culture et de la Création», a concrétisé la confiance installée entre Etat et collectivités locales : *la dénomination de Plaine Commune parle d'elle-même. Il s'agit d'un territoire partagé, où l'esprit de coopération prime sur celui de concurrence. Où l'on a compris que l'espace était un bien rare et précieux et que la responsabilité des décideurs politiques vis-à-vis des populations présentes et des générations futures imposait une utilisation économe du sol, qui est par excellence un «bien commun». Je tiens à saluer tout particulièrement l'effort que vous avez accepté de consentir pour prendre votre part dans la construction des logements dont la métropole parisienne a tellement besoin. Je mesure combien l'objectif de 4.200 logements neufs par an sur le périmètre de votre CDT est ambitieux. Il ne serait pas acceptable que ce contrat moral soit rompu aujourd'hui.*

perte de biodiversité à la même échance. Cet objectif a été affirmé par la France comme une priorité politique dans sa stratégie nationale pour la biodiversité adoptée en février 2004. Dans le cadre du projet de 24 000 logements dans le parc Georges Valbon, les promoteurs ne se sentent pas concernés par ces enjeux ; ils affirment même que la biodiversité en sortira «améliorée» alors que la grande majorité des territoires promis en compensation de la destruction des espaces Natura 2000 sont déjà intégrés dans les Trame Verte et Bleue qui bordent le parc.

SDRIF

Le Schéma directeur Île-de-France 2030 porte le projet de la transition de l'aménagement régional. Ce schéma est totalement ignoré par les promoteurs ; il n'y est fait référence que pour les contraintes à lever pour une mise en comptabilité du projet : le «Central Park du Grand Paris» est bien sûr en totale contradiction avec le SDRIF.

Un parc en milieu urbain.

La place essentielle que tient le parc dans la vie quotidienne des habitants de ces territoires, est mesurée par l'importance qui lui est accordée par les CDT dans lequel il est inclus. Les 2 millions de visiteurs qui le fréquentent chaque année révèlent également sa place et son attrait pour tous les habitants de Seine-saint-Denis.

Le CDT «Culture et création» considère que «Le Parc Georges Valbon doit être pensé comme une centralité majeure, même si sa matière est le végétal. Coeur vert du territoire de Plaine Commune et du Nord Est parisien, il doit conforter sa place et son rayonnement à l'échelle du Grand

les marées

Le 21 mars dernier la «marée du siècle» a attiré de nombreux curieux en bord de mer. Retour en explications sur ce phénomène.

Wikimedia Commons

La marée correspond à la variation du niveau de la mer due à l'action gravitationnelle de la Lune et du Soleil. Parce que la Lune gravite autour de la Terre et que le couple Terre-Lune gravite autour du Soleil (illustration 1), les forces mises en jeu se combinent et modifient la surface déformable des océans. Bien que la Lune soit beaucoup plus petite que le Soleil, sa proximité fait qu'elle influe de façon prépondérante (2,5 fois plus que le soleil) sur les phénomènes de marées.

Les forces centrifuges, dues au mouvement de la Terre autour du centre de gravité du système Terre-Lune, jouent également un rôle dans la création de «l'onde de marée» qui est à l'origine des marées proprement dites (l'axe «vrai» de rotation de la terre est légèrement décalé à l'intérieur de notre planète (illustration 2). Mais ce n'est pas le seul effet à résulter des mêmes mécanismes. Il existe ainsi des marées atmosphériques qui se manifestent par des variations de la pression de l'air et des marées terrestres, qui se traduisent en particulier par des élévations et des affaissements du niveau du sol d'environ une dizaine de centimètre sous vos pieds, qui obéissent elles aussi à une périodicité lunaire. Il y a également réciprocity : si la Lune provoque des marées sur la Terre, celle-ci provoque également sur notre satellite des marées lunaires (ondulation de marée), de même le noyau

lunaire n'est pas au centre de notre satellite, mais est décalé de deux kms vers la Terre. L'interaction est donc mutuelle !

La gravitation de la Lune attire les masses d'eau en fonction de sa position autour de la Terre. Là où la Lune se trouve, l'océan forme un «bourrelet» et avec le mouvement de rotation de la Terre (1700 k/h dans le sens inverse des aiguilles d'une montre), l'océan se retire des autres côtes (marée basse) sous forme d'une onde de marée. La position du lobe d'eau sur terre varie en raison de la rotation terrestre plus rapide que la rotation lunaire (tout point de la surface terrestre «passe» devant la Lune et se trouve affecté par la marée*).

La notion de Grande Marée

La Lune de par sa proximité exerce plus d'influence que le Soleil, cependant quand la Lune est nouvelle, dans l'alignement Soleil-Lune-Terre, Soleil et Lune conjuguent leurs forces d'attraction sur la Terre, et nous sommes alors en période de fortes marées.

Les marées se reproduisent ainsi avec un décalage de 50mn environ chaque jour, la Lune se déplaçant elle-même autour de notre Terre à la vitesse de 3600 k/h soit environ 12° dans notre ciel chaque journée déplaçant d'autant l'heure des marées à venir. Sur les masses d'eau moins importantes (mer), les

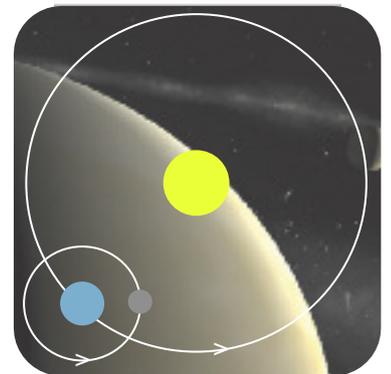
marées impactent moins celles-ci (la méditerranée par exemple a des marées très faibles, le lobe d'eau n'étant élevé que de 20/30 cm).

Lorsque qu'une marée haute se produit sur Terre, une autre marée haute à lieu au même moment au Nadir (point opposé à la marée du côté Lune sur dessin) le centre de gravité Terre / Lune étant légèrement déplacé vers la Lune (2), la force centrifuge de la rotation terrestre s'additionne à la faiblesse de la gravitation au point opposé, provoquant cette marée haute dite de relâchement à l'opposé de la marée haute côté Lune. Les marées hautes se déplacent avec la position de la Lune. Les grandes marées étant toujours aux nouvelles Lunes, la distance Terre Lune fluctuante entre apogée (au plus loin) et périgée (au plus près) jouant également sur les amplitudes des marées.

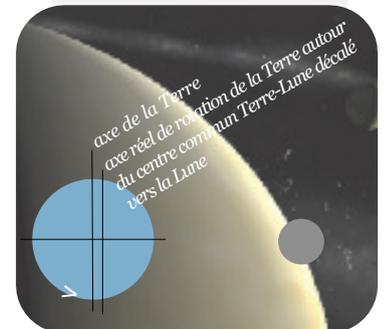
On s'aperçoit que de la position par rapport à la Terre des deux astres, Soleil et Lune, dépend l'importance de la montée ou de la baisse des eaux ; l'action du soleil venant tantôt amplifier, tantôt diminuer, l'action de la lune.

*L'élévation du niveau de l'eau alors que la Terre tourne à tendance à ralentir cette dernière et par contre coup éloigne la Lune ! Nous y reviendrons prochainement.

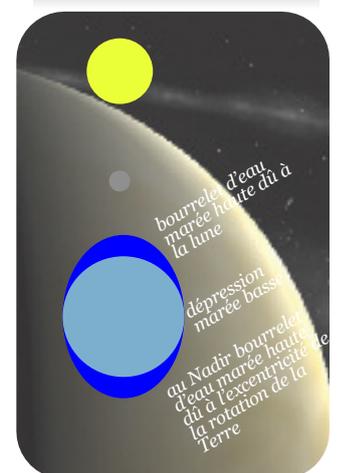
(1) le couple Terre-Lune gravite autour du Soleil



(2) le centre de rotation de la terre est excentré par la présence de la Lune



(3) marées hautes, marées basses



1er semestre 2015

> Exposition sur le thème «les arbres curieux et emblématiques du Parc», par la commission Nature des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie

Photos, planches, nids, diaporama, observations dans le Parc. En semaine, accueil des scolaires dans le cadre des visites guidées. Du 24 juin au 1er juillet au Pavillon Maurouard de 10h à 18h le WE et de 14h à 18h en semaine.

2ème semestre 2015

> Exposition de peinture par les Amis des Arts. Huile, acrylique, aquarelle, marqueteries sur des bois précieux, sculptures, photographies, tableaux à l'aiguille, porcelaines, poésies. Du 5 au 16 septembre au Pavillon Maurouard de 10h à 18h le WE et de 14h à 18h en semaine.

> Les Journées Européennes du patrimoine sur le thème « Patrimoine culturel, Patrimoine naturel ». Par la commission Musée des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie. Visite du Musée des Poudres de

14h à 18h et visite guidée du patrimoine bâti de l'ancienne Poudrerie, départ à 15h du Musée. Les 19 et 20 septembre.

> Exposition sur le thème «du système solaire au ciel profond». Par la commission Astronomie des Amis du Parc Forestier de la Poudrerie. Conférence / diaporama à 15h. Les 19 et 20 septembre de 14h à 17h au Pavillon Maurouard.

> Peintures de Marie-Antoinette Fritte
Exposition de toiles représentant la Poudrerie à toutes les saisons. Les 26 et 27 septembre au Pavillon Maurouard de 14h à 17h le samedi et de 10h à 18h le dimanche.

> Goûts et couleurs d'automne par les Amis du Parc Forestier de la Poudrerie.

Exposition des croqueurs de pommes sur la sauvegarde des espèces anciennes. Dégustation et vente de miel et divers produits de la ruche, de pommes, d'épices et aromates, de confitures. Les 24 et 25 octobre de 10h à 17h au Pavillon Maurouard.

Sauf indications contraires, les manifestations se déroulent au Pavillon Maurouard. Programme donné sous réserve de modifications. Pour connaître le programme détaillé et actualisé, vous pouvez consulter notre site www.apfp.fr. En visitant les différentes expositions ou activités mises en place à l'occasion de ces Rencontres de la Poudrerie, le public accepte que son image puisse être utilisée afin de promouvoir l'association et le Parc de la Poudrerie. **ENTRÉE GRATUITE**



à la découverte des produits naturels en 2011

Le parc de la Poudrerie, une bouffée d'air retrouvée

1986-87 furent les années de la découverte du parc. C'est en cette période que j'ai dû quitter mes Ardennes natales, là où j'avais noué mes premiers liens avec la nature, avec ce je ne sais quoi, qui fait vibrer en moi, cette envie créatrice et respectueuse de reproduire la nature. Notre arrivée, ma famille et moi-même dans le 93 fût difficile, tant sur le plan économique que psycholo-

gique. Nous arrivions dans une cité de béton, de froideur.... Mon moral se trouvait tiré vers le bas. Puis, avec mes enfants, nous avons découvert le parc de la poudrerie. D'une sensation d'étouffement je retrouvais un second souffle. La nature était à nouveau à portée de main, de pinceaux, de nouveau vibrait ce je ne sais quoi. J'ai découvert durant mes promenades les coins et recoins de la poudrerie. J'ai admiré, dès que je l'ai vu, ce long canal (le canal de l'Ourcq), bordé de peupliers avec son pont de lierre. Sous les marronniers, cette petite cabane au toit délabré, ces mares aux lentilles vertes donnant un aspect féérique, ces mares que j'aime tant !... je ne me lasse pas de les contempler, elles captivent ma sensibilité me laissant aller à la rêverie et à l'inspi-

ration. Des arches majestueuses, l'odeur des arbres, de l'humus. Tout ceci éveillait en moi cette envie irrésistible de saisir mes pinceaux pour lui faire honneur.

Honneur aussi à son histoire, plus je m'imprégnais du parc, plus je découvrais de choses sur son passé. Je peins depuis toujours, je suis autodidacte, je n'ai jamais pris de cours, je n'ai eu toujours qu'à laisser s'exprimer sur toile ce que je ressens quand quelque chose me touche. La poudrerie m'a touché et je prends plaisir à la représenter comme elle est. Elle est authentique et je ne souhaite pas, la voir devenir quelque chose qui est dénaturé.

Vous pourrez retrouver les peintures de Marie-Antoinette Fritte lors des Rencontres de la Poudrerie.

Le Grand Paris : Opérations d'Intérêt National et nouveaux territoires.

La loi relative au Grand Paris du 3 juin 2010 jette les bases du projet de développement de la métropole francilienne. Le métro automatique n'est pas le seul axe envisagé. La construction de logements et la réorganisation administrative de la métropole parisienne font l'objet de débats.

Le développement s'appuie sur la création d'un réseau de transport de voyageurs et s'articule autour de contrats de développement territorial. L'objectif de ces contrats est de construire chaque année 70 000 logements en Ile-de-France afin de maîtriser l'étalement urbain.

Le réseau de transport «Grand Paris Express (GPE)» :

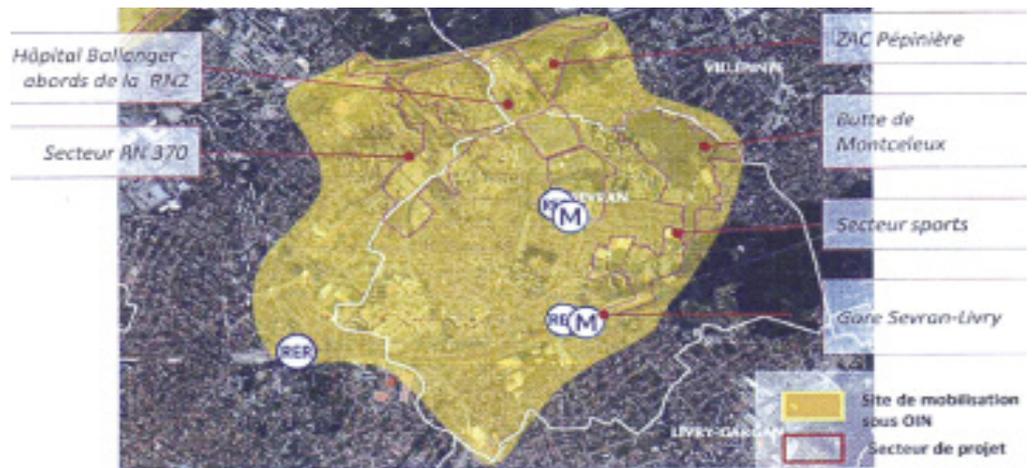
Le premier volet porte sur la modernisation et l'extension du réseau existant, le second repose sur la création de nouvelles lignes de métro automatique desservant 68 gares. L'objectif à moyen terme doit permettre à 90 % des Franciliens d'habiter à moins de 2 km d'une gare.

Les contrats de développement territorial (CDT) :

Un CDT est un contrat passé entre l'État et les communes visant à encadrer le développement territorial engendré par la création des nouvelles gares du GPE. Il s'agit d'impulser une dynamique aux territoires à fort potentiel économique et rééquilibrer l'ensemble de la métropole. Le CDT est ainsi un document d'un nouveau genre qui, sur un territoire donné, reprend les objectifs annoncés en matière d'urbanisme, de transports, de lutte contre l'exclusion, de développement économique et culturel et de protection de l'environnement.

Reprise en main de l'Etat sur l'aménagement en IDF :

Alors qu'une dizaine de CDT a déjà été signée et que les autres sont en cours de validation, le Premier ministre annonce, le 13 octobre 2014, la mise en place d'une Opération d'Intérêt National (OIN) afin d'accélérer la construction de



carte 1 - OIN Sevrans-Villepinte-Aulnay

logements. C'est l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), renommée *Grand Paris Aménagement* qui est chargée de sa coordination.

À SAVOIR

Dans une opération d'intérêt national, c'est l'Etat et non la commune qui délivre les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire. De même, c'est le préfet et non la commune qui décide de la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'intérieur d'une OIN.

Malheureusement, on constate une nouvelle fois un déséquilibre important entre l'est et l'ouest contrairement aux préconisations du Schéma Directeur Régional Ile de France (SDRIF). La Seine-Saint-Denis à elle seule

concentre près de 40% des logements représentant 35% de l'emprise régionale (67700 logements sur 1207 ha). Voir la liste des OIN prévues dans le 93 dans le tableau 1. Le Parc Georges Valbon fait partie de cette liste ainsi que la quasi-totalité de Sevrans, une partie de Villepinte et d'Aulnay-sous-Bois (carte 1).

Par ailleurs, la mise en place de la métropole étant prévue d'ici le 1er janvier 2016*, les villes vont devoir se regrouper pour constituer des territoires de 300 000 habitants. La commune de Paris constituant déjà un territoire à elle seule. La métropole du Grand Paris (MGP) regroupera Paris et les 124 communes des trois départements (92, 93 et 94) de la Petite couronne parisienne, soit près de sept millions d'habitants.

Face aux réactions très mitigées des élus, la préfecture a estimé «qu'une stabilisation de la carte des futurs territoires était nécessaire avant l'été».

Quatre choix sont possibles :
-A (hors Paris, 12 territoires entre 270 000 et 570 000 habitants, regroupant de 7 à 19 communes).

-B (hors Paris, 7 territoires entre 440 000 et 1 million d'habitants, regroupant de 16 à 23 communes).

-C et D, comportant des variantes, soit pour intégrer des attentes expressément formulées soit pour respecter les limites départementales (avec l'effet inverse sur l'ACTEP, réduite à ses communes du Val de Marne).

Source Echo Ile de France et MGP / Mission de préfiguration.

*Début juin le Sénat a repoussé au 1er janvier 2017 cette mise en place.

tab.1

Liste des OIN envisagées en Seine-Saint-Denis		Emprise (Ha)	Potential logements
PROJETS			
FRANGES DU PARC G.VALBON	La Courneuve, Stains, St Denis, Dugny, Le Bourget, Cergy-les-Gonesses	305	24 000
SITE PSA	Aulnay-sous-Bois, Gonesses	200	2 500
	Aubervilliers, Bobigny	39	5 300
	La Courneuve, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil	119	7 900
	Rosny-sous-Bois	56	5 200
	Sevrans, Villepinte	89	5 300
	St Denis, Aubervilliers	77	11 100
	Montreuil, Fontenay-sous-Bois, Romainville	140	5 000
CANAL DE L'OURCQ	Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy, Pantin	182	1 300
		1 207	67 700